



Réseau de la coopération du travail du Québec
Coopérative de solidarité

PANIER DE SERVICES DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Désireuse de soutenir la création et le développement du **RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC**, la *Caisse d'économie solidaire Desjardins* a conclu un partenariat de concertation et d'actions communes ayant les objectifs suivants :

- rendre disponible aux coopératives de travail¹ membres du **Réseau** (et à leurs membres-travailleurs) l'ensemble des services financiers nécessaires à leur développement;
- diffuser l'information et les outils développés à l'intention des coopératives de travail et des autres entreprises d'économie sociale;
- de concert avec les autres acteurs du développement coopératif, local, régional, participer à des événements de promotion et formation à l'égard de la formule « coopérative de travail »;
- encourager la participation des coopératives de travail au sein de leur réseau d'appartenance sectoriel, à savoir le **Réseau de la coopération du travail du Québec**.

Dans le cadre de ce partenariat, la *Caisse d'économie solidaire Desjardins* est fière de présenter un panier de services dédié aux coopératives de travail membres du **Réseau de la coopération du travail du Québec**. Ce panier de services contient les éléments suivants :

- ❖ remboursement de la moitié de la cotisation facturée par le **Réseau** à la coopérative de travail membre ou de la totalité de la cotisation de base (maximum 275 \$) pour la 1^{ère} année de cotisation d'une coopérative de travail qui adhère au **Réseau** d'ici le 31 décembre 2007. Ce remboursement est octroyé en autant que la coopérative visée effectue ou entend effectuer l'ensemble de ses opérations financières avec la *Caisse d'économie solidaire Desjardins*;
- ❖ mise à la disposition des outils d'aide à la planification et d'aide à la gestion développés par la coopérative ÉCOSOL² (en partenariat avec la *Caisse d'économie solidaire Desjardins*), à savoir :
 - ◆ guide d'auto-diagnostic;
 - ◆ tableau de bord (implantation personnalisée gratuite)³;
 - ◆ plan de capitalisation;
 - ◆ service de Mentorat;
- ❖ remise d'un livret de chèques personnalisés avec estampille (valeur de 100 \$) à toute coopérative de travail qui devient membre de la *Caisse d'économie solidaire Desjardins* et qui est nouvellement membre du **Réseau**.



Réseau de la coopération du travail du Québec
Coopérative de solidarité

La *Caisse d'économie solidaire Desjardins* espère que son soutien contribuera à l'émergence et à la réussite du nouveau **RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC** et, dans une perspective plus large, au développement de l'ensemble des coopératives de travail partout au Québec. Ce soutien s'inscrit directement dans sa mission et la Caisse est fière d'y participer en mettant tous les moyens dont elle dispose au service de l'action collective.

Bon succès à la coopération du travail!

-
- ^{1.} Dans la présente, le terme coopérative de travail réfère à tout membre régulier du **Réseau** et peut inclure, notamment, les coopératives de solidarité à prédominance de membres-travailleurs ainsi que les coopératives de travailleurs-actionnaires (CTA) qui contrôlent l'entreprise visée, mais exclut les membres de soutien du **Réseau**.
 - ^{2.} La *Caisse d'économie solidaire Desjardins* ne peut se porter garante des produits et services offerts par la coopérative ÉCOSOL et n'encourt aucune responsabilité à cet égard.
 - ^{3.} Certains frais mensuels d'utilisation peuvent s'appliquer. La *Caisse d'économie solidaire Desjardins* offre cependant trois (3) mois gratuits sur l'utilisation du Tableau de bord, en sus de toute gratuité ou promotion qu'ÉCOSOL pourrait consentir.